

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 17 mars à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 mars 2016.

Présents : BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique (Pouvoir de VERGNE Didier), LOURADOUR Patricia, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de SIMON Isabel), PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Présents ne participant pas au vote : BAUDEMONT Dominique, CAMBOU Stéphane, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis (suppléant de Bruno GARDELLE), MERLIAUD Christian (suppléant de Thierry MENUCELLI)

Excusés : GARDELLE Bruno, MENUCELLI Thierry, SIMON Isabel, VERGNE Didier.

Absent : GERY Claude.

Secrétaire de séance : Laurent Paquet.

Présents 29 / Votants 27

N°7-2016 – Compte Administratif 2015 : Budget annexe Office de tourisme

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le président pour présider lors du vote du compte administratif ;

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'il ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Office de tourisme. Il se retire de la salle et quitte la séance.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont désigné comme Présidente de séance, Madame Monique LENOBLE, Vice-présidente de la Commission finances pour présenter ce point de l'ordre du jour.

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2015 du Budget annexe Office de tourisme dressé par l'ordonnateur, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Madame la Présidente de séance propose, aux membres du Conseil Communautaire, d'adopter le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Office de tourisme, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES DEUX SECTIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	116 022,22 €	116 022,22 €			116 022,22 €	116 022,22 €
TOTAUX	116 022,22 €	116 022,22 €			116 022,22 €	116 022,22 €
RESULTATS DE CLOTURE						

Madame la Présidente de séance précise que le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Office de tourisme tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion 2015 du Budget Annexe Office de tourisme établi par Madame la Trésorière d'Eymoutiers.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'ADOPTER, le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe Office de tourisme joint au présent rapport auquel est annexée la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ;

- D'ARRETER les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le 22 mars 2016

Le Président,
Jean Pierre FAYE



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

OFFICE DE TOURISME - TERRITOIRE

L'office de tourisme des Portes de Vassivière regroupe les communes du territoire de la Communauté de Communes, hormis la commune de Peyrat le Château.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - DONNEES FINANCIERES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	116 022,22 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors subvention du budget principal)	30 063,58 €
COÛT DU SERVICE	- 85 958,64 €

En 2014, la subvention versée par le budget principal était de 76 017,99 €. Il est à noter qu'en 2014, le transfert de l'activité de l'office de tourisme n'était effectif qu'à compter d'avril. De plus, la taxe de séjour n'avait pas été instaurée, et les prestations OT n'avaient pas été créées.

PERSONNEL DE L'OFFICE DE TOURISME

Nombre d'équivalent temps plein en 2015	2,54 ETP
Charges de personnel en 2015	84 896,38 €
Coût d'un ETP en 2015	33 423,77 €

Le nombre d'équivalent temps plein en 2014 était de 2,09 pour un montant de dépenses de 65 889,18 €, soit un coût par agent de 31 525,92 €. Il est à noter que deux agents de l'office de tourisme n'ont été rémunérés qu'à compter du 1^{er} avril 2014.

Un agent de l'Office de tourisme est en contrat de droit privé, en CUI (contrat unique d'insertion). La Communauté de Communes des Portes de Vassivière perçoit, à ce titre, une participation de l'Etat. Pour 2015, le montant était de 8 159,68 €.

FISCALITE

TAXE DE SEJOUR

Les vacanciers qui séjournent sur leur territoire des Portes de Vassivière doivent payer une taxe de séjour. Cette taxe permet de financer les dépenses liées aux activités touristiques. Elle est récoltée par les hébergeurs qui doivent ensuite la reverser à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

TYPES ET CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIF PAR PERSONNE ET PAR JOUR
Hôtels de tourisme 4 étoiles luxe et hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme (gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe...) 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes (villages de vacances...)	0,80 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme (gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe...) 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes (villages de vacances...)	0,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme (gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe...) 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes (villages de vacances...)	0,30 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme (gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe...) 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes (villages de vacances...)	0,20 €
Hôtels de tourisme (gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe...) classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes (villages de vacances...)	0,20 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3 et 4 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €

Le montant de la taxe doit être affiché chez le logeur, l'hôtelier ou le propriétaire du logement. Il doit figurer sur la facture remise au vacancier. Il est également disponible à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ou à l'office du tourisme concerné.

LES EXONERATIONS

Les personnes exonérées sont :

- ↳ les personnes âgées de moins de 18 ans ;
- ↳ les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ou groupement de communes ;
- ↳ les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

TAXE DE SEJOUR PERCUE EN 2015

10 023,30 €

PRESTATIONS OFFICE DE TOURISME

Cette prestation vise à soutenir principalement les actions de promotion et de communication (brochures, site internet) de l'Office de Tourisme des Portes de Vassivière moyennant l'instauration d'une tarification annuelle comme suit :

Hébergements (chambres d'hôtes, locations, gîtes, meublés...)	20 €
Hôtels, Villages de vacances	50 €
Commerçants – Producteurs – Artisans Activités de service	20 €
Organisateurs de manifestations	30 €
Restaurants	30 €

PRESTATIONS PERCUES EN 2015

1 260,00 €